



Ma fille ne veut plus voir sa maman

Par **vincent**, le **18/03/2015** à **05:45**

Bonjour,rnrnJe suis ennuyé, car ma fille de 13 ans ne veut plus aller chez sa maman.rnrnEn effet depuis que le juge a changé le droit de garde de notre enfant (j'en ai la garde depuis 2 ans), ma fille ne veut plus aller chez sa maman, tout ça à cause de la vie dissolue que mène sa maman avec un ami violent sortant récemment de prison.rnrnElles ont des contacts téléphoniques, mais un lien me semble brisé. Cela fait maintenant plusieurs mois que sa maman n'a pas respecté son droit de garde et là, d'un coup, elle désire la revoir mais ça coince fortement. Elles se disputent violemment au téléphone. Sa maman veut venir la chercher ce vendredi soir pour le week-end mais notre fille se refuse même à la voir. Je sais que ce n'est pas une enfant qui doit décider, mais les rapports mère fille atteignent des sommets. Que dois-je faire tout en sachant que le droit de garde de la maman est une obligation car il y a eut jugement ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **18/03/2015** à **06:39**

Bonjour,rnrnSi la maman vient chercher sa fille dans le cadre de son droit de visite et d'hébergement, dans la mesure où ce droit a été fixé par un jugement, votre fille doit aller chez sa mère. Pour modifier ce droit, si votre fille ne veut plus aller chez sa mère, votre fille doit faire une demande écrite au JAF en expliquant le pourquoi de sa demande et, au besoin, en donnant des exemples d'actes violents. Tant qu'un autre jugement n'est pas intervenu, si votre fille ne va pas chez sa mère, vous, le papa, pourriez être poursuivi pour "non présentation d'enfant".rnrnSachez qu'il peut exister un compromis à savoir un droit de visite de la maman, dans un lieu neutre (donc hors du domicile de sa mère), durant quelques heures seulement et en présence de tierces personnes (locaux de l'ASE par exemple). Le compagnon de sa mère serait, bien entendu, exclu de ces visites.rnrnQu'en pense votre avocat ?

Par **vincent**, le **18/03/2015** à **15:17**

Re bonjour,
Mon avocat me dit tout à fait la même chose.
En fait la procédure est démarrée, mais cela prend beaucoup de temps pour avoir une audience et le temps n'arrange pas les choses.
Ma fille s'est déjà enfuie de chez sa mère. Dans ce cas qui en est responsable.
Elle revient chez moi et ne veut plus retourner chez sa mère.
merci

Par **etudiantendroit**, le **18/03/2015** à **20:21**

Bonsoir demandez a votre avocate de faire un référé